

Le « romarin » : un traité manuscrit anonyme à travers l'Europe médiévale

Françoise Fery-Hue

Spécialiste des textes scientifiques et para-scientifiques en langues vernaculaires
CNRS et IRHT

Le romarin (*Rosmarinus officinalis* L.), petit arbrisseau aromatique, à feuilles étroites et persistantes et à fleurs axillaires de couleur bleue, croît en abondance sur le littoral méditerranéen. Son parfum aromatique, symbole d'amour et de prospérité dans la Grèce antique, et ses propriétés stimulantes lui ont valu d'occuper une place non négligeable dans les traités de botanique médicale depuis Dioscoride (*De materia medica*), et notamment chez les principaux auteurs médiévaux latins.

Sous le nom – latinisé par les copistes – de *ros marinus*, la « rosée marine »¹, voire *rosa marine*, le romarin figurait dans tous les carrés d'herbes aromatiques et médicinales des abbayes médiévales, jusqu'en Écosse. Il est cité parmi les quatre-vingt-quatorze plantes du *Capitulare de villis vel curtis imperii*, ordonnance promulguée en 795 par Charlemagne lui-même, ou par Louis le Pieux comme duc d'Aquitaine, et dont la liste de plantes est inspirée du *De dieta* d'Hippocrate. Il est au nombre des cent vingt plantes médicinales cultivées dans les jardins monastiques de France et d'Allemagne en 801. On le voit noté sur le plan du jardin des simples de l'abbaye de Saint-Gall (établi vers 820) et on pense qu'il devait figurer dans l'herbarium rattaché à l'infirmerie de la cathédrale de Canterbury, dont l'existence est attestée vers 1160.

En outre, la variété de ses emplois, en pharmacie (antiseptique, antispasmodique, cholagogue, digestif, diurétique, tonique, vulnérable) comme en cuisine, fit connaître au romarin, durant le Moyen Âge, un véritable « succès individuel », puisque de courts traités de pharmacologie lui furent consacrés exclusivement².

En étudiant les traductions italiennes du *Régime du corps* du médecin Aldebrandin de Sienna³, j'avais remarqué que certains copistes introduisaient dans la III^e partie (diététique) du *Régime* en italien un court texte sur le romarin qui n'appartenait pas à l'œuvre d'Aldebrandin. C'est sur la foi d'un de ces témoins que le Père Giulio Negri⁴ avait attribué en 1722, dans son *Istoria degli scrittori fiorentini*, à Aldebrandin un traité sur les propriétés du romarin. Or ce texte sur le romarin – ainsi découvert en italien – m'était connu par ailleurs dans deux rédactions françaises et une latine, et un chercheur allemand venait

¹ Voir Henri Leclerc, « Histoire du romarin », dans *Janus*, t. 34, 1930, p. 197 [196-204].

² La spécificité de ces courts traités, consacrés à une seule plante (non seulement le romarin, mais aussi le gui, la mélisse, la sauge, la valériane, la mandragore...) et qui n'occupaient primitivement qu'un feuillet avant d'être insérés par des compilateurs dans de gros recueils médicaux et pharmaceutiques, a été étudiée par Volker Zimmermann, « Der Rosmarin als Heilpflanze und Wunderdroge. Ein Beitrag zu den mittelalterlichen Drogenmonographien », dans *Sudhoffs Archiv*, t. 64, 1980, p. 352-356 [351-370].

³ Voir Françoise Fery-Hue, « Zuccherò Bencivenni, premier traducteur du *Régime du corps* d'Aldebrandin de Sienna », dans *Bien dire et Bien Aprandre (Actes du Colloque du Centre d'Études Médiévales et Dialectales de l'Université de Lille III, Traduction, transposition, adaptation au Moyen Âge, Lille, 22, 23 et 24 septembre 1994)*, n° 14, 1996, p. 189-206.

⁴ D'après Giulio Negri, *Istoria degli scrittori fiorentini... Opere postume*, Ferrare, 1722, p. 12.

d'en éditer une en moyen bas allemand : ceci m'a amenée à faire justice de cette fausse attribution et à publier mes petites trouvailles⁵ de l'époque.

L'article paru a connu une fortune à laquelle je ne m'attendais pas : de nombreux collègues se sont pris au jeu et m'ont signalé, qui dans des catalogues de bibliothèques, qui dans des manuscrits, d'autres versions, en latin, en néerlandais, en catalan du *Traité sur le romarin*. Par ailleurs, j'ai identifié de nouveaux témoins, en anglais notamment et en latin. Le dossier a « explosé » et le romarin est ainsi devenu pour moi – propriété qui ne figure pas dans les textes ! – la plante de l'amitié.

À côté de l'œuvre « principale », le *Traité sur le romarin*, que l'on peut à bon droit nommer *Vulgate* en raison de l'ampleur de sa diffusion et qui fut un moment attribué à tort à Aldebrandin, je connais aujourd'hui deux autres traités distincts, également consacrés au seul romarin et qui entretiennent avec cette *Vulgate* des rapports complexes.

Le *Traité sur le romarin*, encore dit *Vulgate*

Le *Traité sur le romarin*, tel qu'il se présente à la fin du XIII^e et au début du XIV^e siècle, adopte une structure par articles (vingt-six articles en théorie) qui le rapproche du genre de la recette médicale. Le texte donné par Florence, Bibl. Medicea-Laurenziana, Plut. LXXIII, 47 (f. 100-101v), le plus ancien des témoins italiens (daté avec certitude du 13 décembre 1310) peut servir de référence. Il offre les vingt-six articles qu'il présente suivant un ordre parfaitement logique et hiérarchisé : utilisation de la racine du romarin (1), du bois (2, 7, 9 et 10), des feuilles (11 à 18) et des fleurs (19 à 26). Pour les n° 3, 4, 5, 6 et 8, il cite le romarin en général, sans préciser à quelle partie de la plante il se réfère : s'agirait-il encore du bois, comme la position de ces articles entre le n° 2 et le n° 10 pourrait le laisser penser, ou bien de la plante toute entière ?

Cet ordre logique et rationnel sera susceptible de variation dans la mesure où d'autres copistes (ou spécialistes) souhaiteront non plus ordonner les parties de la plante entre elles, mais privilégier les modes d'utilisation de celles-ci, voire les maux et maladies soignés par le romarin : la hiérarchie botanique, que l'on peut à bon droit supposer primitive car elle est observée dans les témoins les plus anciens, s'effacera devant des choix de valeurs différents qui aboutiront à des bouleversements importants de l'ordre premier et donc à d'autres lectures du *Traité sur le romarin*.

Sur les vingt-six articles du texte, vingt et un concernent l'homme et sa santé (dont deux à travers la maison), trois directement la maison et deux le jardin, la vigne et le potager. Les modes d'utilisation du romarin sont des plus variés : du bois employé pour confectionner des tonneaux (7) ou comme combustible (10) ou en fumigation (2 et 9), aux feuilles destinées à conserver la qualité du vin (14), appliquées en cataplasme (13), utilisées pour confectionner des décoctions à usage interne (11 et 16) ou externe (11, 15, 17 et 18). Quant aux fleurs, qui sont à égalité avec les feuilles puisqu'elles apparaissent comme celles-ci dans huit articles différents, elles sont utilisées en poudre (20), en cataplasme (22 et 23), mais aussi sous la forme de décoction à usage interne (25 et 26) ou à usage externe (19, 22 et 23), voire tout simplement mangées avec du pain (21).

Les décoctions, qu'elles concernent la racine, les feuilles ou les fleurs du romarin, ont comme base le plus souvent l'eau (15, 16, 17, 18, 19, 23 et 25) ou le vinaigre (1 et 22) – le produit de ces dernières étant toujours à usage externe ! – plus rarement le vin blanc (11) ou le lait de chèvre (26).

⁵ Voir Françoise Fery-Hue, « Le Romarin et ses propriétés : un traité anonyme faussement attribué à Aldebrandin de Sienne », dans *Romania*, t. 115, 1997, p. 138-192.

La seule présence du romarin est réputée tenir à l'écart des habitations les serpents, scorpions et autres animaux venimeux (6) et multiplier les produits du jardin, du potager et de la vigne (8) ; une fumigation de romarin chasse les serpents de leur trou (9) ; ses feuilles éloignent les mauvais rêves (12) et ses fleurs chassent vers et teignes du blé, du pain et des livres (24).

article	élément	utilisation	mode d'emploi	précisions	effet bénéfique
1	racine	santé	bain de pieds	avec du vinaigre	hygiène des pieds
2	bois	santé	fumigation		contre le rhume
3	plante	santé	poudre dentifrice	dans une toile de lin	hygiène des dents
4	plante	santé	étuve	dans de l'eau	garde la jeunesse
5	feuilles	santé	ingestion		éloigne la maladie et rafraîchit
6	plante	maison			écarte les scorpions
7	bois	maison	bois pour tonneau	conserve le vin	contre les apostumes internes
8	plante	jardin	plantation		prospérité du potager et de la vigne
9	bois	jardin	fumigation		chasse les serpents
10	bois	maison	combustible	cuisson du pain	évite la mauvaise haleine et l'extinction de voix
11	feuilles	santé	décoction	avec du vin blanc	soin du visage
12	feuilles	maison	sous le lit		éloigne les mauvais rêves
13	feuilles	santé	cataplasme		contre le chancre
14	feuilles	maison	macération	conserve le vin	évite l'acidification du vin
15	feuilles	santé	décoction	dans de l'eau	contre l'excès de sueur et la toux
16	feuilles	santé	décoction	eau et vin	contre la perte d'appétit
17	feuilles	santé	décoction	eau pour le bain	contre la folie
18	feuilles	santé	décoction	eau et jus de pomme	contre la soif
19	fleurs	santé	décoction	dans de l'eau	contre les maladies internes
20	fleurs	santé	poudre	sur le bras gauche	garde la belle humeur
21	fleurs	santé	ingestion	avec pain de seigle	évite d'être attaqué par des animaux
22	fleurs	santé	cataplasme	avec du vinaigre	contre l'« infirmité »
23	fleurs	santé	cataplasme	avec de l'eau	contre la goutte
24	fleurs	maison	dans les coffres		protège le pain et les livres
25	fleurs	santé	décoction	dans de l'eau	contre-poison
26	fleurs	santé	décoction	avec lait de chèvre	contre la phtisie

Les effets bénéfiques pour l'homme vont des soins d'hygiène et de beauté (soin des pieds : 1 ; soin des dents : 3 ; soin du visage : 11) à la conservation de la jeunesse et de la force (4), à l'apport de fraîcheur bienfaisante (5), mais surtout à la guérison de maux d'importance diverse : le rhume et le catarrhe (2), les apostumes internes (7), la mauvaise haleine et l'extinction de voix (10), le chancre (13), la faiblesse due à l'excès de sueur et à la toux (15), la perte d'appétit (16), la soif quelle qu'en soit la cause (18), les maladies internes (19), l'« infirmité » (22), l'enflure des cuisses due à la goutte (23) et la phtisie (26). Les troubles mentaux ne sont pas oubliés : les feuilles de romarin guérissent la folie (17), cependant que ses fleurs conservent la belle humeur (20). Enfin une décoction tiède de fleurs de romarin supprime les effets des poisons et venins (25).

Les sources possibles de cette *Vulgate* sont très nombreuses et certainement éparpillées. L'auteur n'a pas compilé des extraits de traités médicaux « classiques », mais il a choisi et arrangé entre elles des recettes trouvées au hasard. Ce traité technique n'a fait appel à aucune source littéraire ; ses origines sont « pratiques ».



Ainsi l'apport a pu provenir de sources aujourd'hui difficiles à identifier. Par exemple, un recueil médical (Zagreb, Bibliothèque métropolitaine, 92)⁶, composé sur parchemin dans la région de Padoue, rassemble notamment le *Régime du corps* d'Aldebrandin, copié avant 1274 dans un français marqué par des italianismes (f. 1-55), une chronique latine et des vers latins sur Venise, et une série de huit articles en latin sur les propriétés du romarin (f. 110). Dépourvue de titre, d'explicit et de toute mention d'origine, cette série se présente comme une suite de huit recettes médicales latines utilisant le romarin avec d'autres ingrédients (1 : pour guérir le visage quand il présente des signes analogues à ceux de la lèpre ; 2 : contre la douleur des dents ; 3 et 4 : contre la goutte ; 5 : contre les douleurs d'estomac ; 6 : contre les taches du visage ; 7 : contre la fièvre tierce ; 8 : pour soigner la taie des yeux). Sur ces huit recettes, six (1, 2, 4, 5, 6, 7) offrent quelques ressemblances avec le texte de base, italien, de la *Vulgate* et avec certaines versions latines. Il ne s'agit certes pas là d'un témoin latin de la *Vulgate*, même réduit à huit articles, ni bien sûr d'un éventuel original latin ; mais cette série de recettes, et d'autres analogues, ont pu inspirer l'auteur – inconnu – de la *Vulgate*.

Cette *Vulgate* vécut une diffusion remarquable, à la fois dans le temps et dans l'espace européen, puisque à peu près toutes les langues européennes en présentent des témoins manuscrits.

langue	nbre de manuscrits	date	localisation des témoins	particularités des témoins
italien	16	de 1310 au début du 16 ^e siècle	Toscane et Italie centrale	
moyen bas allemand	2	15 ^e siècle	l'un copié en Allemagne, l'autre à Farfa (Italie)	le texte copié à Farfa offre de nombreux italianismes
hébreu	1	15 ^e siècle	copié en Italie du nord	
italien	2	15 ^e siècle	l'un sicilien, l'autre vénitien	
moyen français	4	15 ^e siècle	France du nord et région de Liège	
moyen néerlandais	3	15 ^e -16 ^e siècle	Anvers ? Pays-Bas espagnols ?	
langue d'oc	1	1441	région d'Auch	
castillan	3	15 ^e -17 ^e siècle		
latin	16	14 ^e -16 ^e siècle		
moyen anglais	3	15 ^e siècle	Angleterre	
catalan	3	14 ^e -18 ^e siècle	région de Barcelone	

Dans cette vaste tradition textuelle (cinquante-quatre témoins), deux grandes familles de manuscrits se dégagent nettement :

- on note une parenté entre le texte italien de base (Florence, Bibl. Med. Laur., Plut. LXXIII,47), la majorité des versions italiennes et la version en moyen bas allemand du témoin traduit à Farfa (Rome, Bibl. Vittorio Emanuele, 200), puis la version en hébreu transcrite en Italie du nord ;
- des ressemblances existent entre la version latine d'au moins onze témoins latins (dont les plus anciens, ceux du XIV^e siècle) et les quatre versions françaises, la version vénitienne (New Haven, Yale University, Beinecke Libr. 327) et la version sicilienne

⁶ Son premier possesseur, après 1274, fut le médecin Antoine de Padoue. Le volume a dû être apporté à Zagreb par le médecin Jacques de Plaisance († 1348) quand il fut nommé évêque de Zagreb (d'après Danielle Jacquart, *Le milieu médical en France du XII^e au XV^e siècle*, Genève, 1981, p. 431).

(Palerme, Bibl. Communale, 2 Qq E 22) ; plus lointainement avec les trois témoins anglais, plus lointainement encore avec les trois versions catalanes (dont deux sont très tardives).

Ainsi la *Vulgate* a-t-elle fait l'objet d'une diffusion importante et « contrôlée » dans sa région d'origine (Italie centrale). Puis elle a essaimé sous des formes plus fluctuantes, avec des changements dans l'ordre des articles, des dédoublements, des suppressions, des variantes textuelles, et ceci aussi bien dans des dialectes italiens (le sicilien et le vénitien) que dans d'autres langues (le français, où chacun des quatre témoins a ses particularités ; le latin, où aucun texte n'est l'équivalent exact d'un autre ; l'anglais où les témoins sont tardifs et tous indépendants les uns des autres).

Cette hypothèse est confirmée par ce que les témoins nous apprennent de l'origine géographique du traité. Sept témoins italiens précisent que le *Traité sur le romarin* aurait été composé par un moine anglais, en Inde, et envoyé par lui à l'abbé de *Cestello* (ou *Cestella*, *Ciestello*). Il doit s'agir ici du monastère cistercien de San Salvatore a Settimo, près de Florence, qui est couramment désigné par le vocable de *Cestello*, c'est-à-dire le petit Cîteaux : San Salvatore a Settimo appartenait à la ligne de Clairvaux, possédait une infirmerie et une herboristerie d'une certaine réputation, et était en relation avec les monastères cisterciens anglais. La composition de la *Vulgate* par un moine anglais et son envoi à l'abbé de *Cestello* sont à considérer comme une très sérieuse éventualité.

En revanche, aucun des témoins latins étudiés n'indique d'origine, à l'exception d'une formule vague « *Descriptio virtutis roris marini edita per magistros de libris saracenorum* » (Londres, British Libr., Sloane 1313, f. 86v-87r). Aucun autre témoin en vernaculaire (allemand, castillan, catalan, français, néerlandais ou hébreu, ni surtout anglais), ne mentionne d'origine géographique. Quant à la prétendue provenance « indienne » du traité, elle est à considérer comme une simple manifestation du goût pour les merveilles issues des pays légendaires, relatées par les encyclopédistes médiévaux à la suite du *Polyhistor* de Solin, et du succès des récits de voyages lointains, si affirmé au XIV^e siècle.

Mais une question demeure : en quelle langue (italien ou latin ?) et en quel lieu (Italie ? une Inde bien improbable ?) ce moine anglais, vraisemblablement cistercien, a-t-il composé son traité pour cet abbé italien ? N'oublions pas que l'on pouvait espérer que ce moine cistercien anglais aurait laissé une trace textuelle dans les témoins copiés dans son propre pays d'origine, l'Angleterre : ce qui n'est pas le cas d'après les manuscrits aujourd'hui connus.

Le Vin de romarin

Un traité sur le *Vin de romarin* accompagne fréquemment, comme un prologue ou un complément obligé, le *Traité sur le romarin*, dit *Vulgate*. Deux exceptions apparaissent : un témoin allemand et un témoin castillan, dans lesquels le *Vin de romarin* est transcrit seul, comme se suffisant à lui-même.

langue	nbre de manuscrits	date	localisation des témoins	particularités des témoins
moyen bas allemand	1	vers 1450	entre Heidelberg et Spire	ne conserve pas la Vulgate
moyen français	3	15 ^e siècle	France du nord	conservent tous la Vulgate
castillan	1	15 ^e siècle	région de Salamanque	ne conserve pas la Vulgate
latin	2	15 ^e siècle		conservent tous la Vulgate



La structure de ce traité sur le *Vin de romarin* est beaucoup plus simple que celle de la *Vulgate* : après une introduction mentionnant l'origine du texte – ce qui n'est pas de règle pour la *Vulgate* –, l'auteur annonce que les meilleures façons d'utiliser le romarin sont en vin, en bain ou en électuaire, mais que l'on en fait aussi une huile précieuse qui agit comme un baume.

Les propriétés du vin⁷ dans lequel a bouilli le romarin sont nombreuses : il combat les maladies froides, il réchauffe et reconforte, il améliore l'appétit, il contribue à la beauté du visage et des cheveux, il absorbe le « phlegme » et la mélancolie, il reconforte le cœur, et fait acquérir la science et clarifie l'intelligence et la mémoire.

L'huile – ou baume – est élaborée à partir des fleurs que l'on laisse macérer un mois à l'abri de la lumière, puis décanté ; ce baume est bon pour le cœur, contre la faiblesse des membres ; il reconforte les nerfs, embellit le visage, ôte la taie des yeux et guérit la paralysie. Il faut noter que le passage sur l'huile est omis dans un témoin français sur les trois et dans un témoin latin sur les deux.

Sur les sept témoins manuscrits, une majorité conserve le souvenir d'une provenance de ce traité relatif au *Vin de romarin*. En français, un témoin du xv^e siècle (Vatican, Reg. lat.1323, f. 222), sur les trois connus, donne :

« quant je estoie en Babilonie [Babylone d'Égypte = Le Caire], je aprins d'un ancien Sarrazin les propriétés et vertus de roumarin a tresgrant plaine et sollicitude et a tresgrant diligence et a grant paine et priere, lesquelles il tenoit secretement et a nulle creature vivant ne le vouloit aprendre ne descouvrir, et estoit le mileur phisicien qui fut es parties de Babilonie, lequel dit que de ses plus excellantes operacions c'est en vin, en bain et en letuaires ; et en fait on de l'uille qui retient le fait et accion du baulme ».

En latin, les deux témoins du xv^e siècle offrent des indications équivalentes, ainsi que l'unique témoin castillan repéré. En revanche, le témoin allemand ne possède rien de semblable.

Alors une question s'impose : le *Vin de romarin*, qui voyage souvent dans les manuscrits avec la *Vulgate*, viendrait-il d'Égypte ? Mais la *Vulgate* est réputée l'œuvre d'un cistercien anglais en Inde...

Les Propriétés du romarin : version longue du Traité sur le romarin

S'il n'existe pas, à ce jour, de témoin anglais du traité sur le *Vin de romarin*, celui-ci semble avoir subsisté en anglais d'une autre manière. Car certaines versions anglaises longues, dites *Propriétés du romarin*, ont intégré dans leur texte des éléments du *Vin de romarin* sous la forme d'articles isolés. Ceci prouve que le *Vin de romarin*, bien que conservé seulement dans des témoins du xv^e siècle – donc tardifs –, a circulé assez tôt, avant la compilation de la version anglaise longue.

Dix témoins, toutes langues confondues – mais ces langues se réduisent actuellement à trois –, conservent une version longue des *Propriétés du romarin*.

⁷ Il faut se garder de rapprocher ce *Vin de romarin* de la célèbre – mais de fabrication plus récente – « eau de la reine de Hongrie », distillat de fleurs de romarin macérées dans l'alcool. Cette « eau » tirait son nom de celui d'Élisabeth de Pologne (1306-1381), épouse de Charles-Robert, roi de Hongrie en 1320. Cet alcoolat de romarin – distillé au xvii^e siècle sous le nom de « Aqua Reginae Hungariae » (d'après Bertrand de Viviers, *Le Romarin. la plante, les mythes, les fêtes en Europe*, Albi, 1988, p. 28 et Henri Leclerc, *art. cit.*, p. 201) – constituait un élixir de jeunesse autrefois réputé. Les deux produits n'ont en commun que l'utilisation du romarin !

langue	nbre de manuscrits	date	localisation des témoins	particularités des témoins
moyen anglais	8	14 ^e -15 ^e s.	copiés en Angleterre	intègrent des articles du <i>Vin de romarin</i>
latin	1	15 ^e s.	copié en Angleterre	intègre des articles du <i>Vin de romarin</i>
italien	1	15 ^e s.	copié en Toscane	ignore le <i>Vin de romarin</i>

La version anglaise longue est représentée par huit manuscrits, dans lesquels le nombre des articles varie de cinquante-trois à soixante-cinq : donc d'une importance matérielle plus grande que celle de la *Vulgate* (en vingt-six articles). À cette version anglaise longue, il faut rattacher une version latine longue (en quarante-cinq articles) que l'on trouve dans un épais recueil de textes médicaux en majorité latins, mais copié en Angleterre au xv^e siècle sur parchemin (Oxford, Bodleian Library, Digby 29, f. 295v-297). Ce texte, établi sur un modèle anglais, ne peut donc être considéré comme le représentant d'un éventuel original latin de la version longue. En anglais et en latin, les *Propriétés du romarin* débutent par la formule héritée du *De gradibus simplicium*, dans lequel Constantin († 1087) distinguait trois degrés de chaleur chez les plantes, et directement empruntée au salernitain Matthaeus Platearius († env. 1161) : « Rosa marina arbor et herba, calida et sicca .3. gradus est. Hec sunt ejus virtutes vel ejus flores, vel folia ».

Très différente apparaît la version longue italienne, conservée dans le seul manuscrit de Florence, Bibl. Riccardiana, 2350 (xv^e siècle) sous le titre *Virtù del ramerino* (f. 72-75) et qui précède là le *Traité sur le romarin* (f. 75-76v). Les *Virtù del ramerino* comptent soixante-huit articles, dont vingt-deux sont à rapprocher du texte de base de la *Vulgate* : mais ces vingt-deux articles présentent un texte déjà bien corrompu de cette *Vulgate*.

En revanche, certains articles, qui n'ont pas de répondant dans la *Vulgate*, font double emploi et témoignent de l'effort un peu désordonné du compilateur : emplâtres à placer sur les morsures (40 et 68), emplâtres pour soigner la rate (54 et 57), fumigation (34) et décoction (63) à boire pour guérir les refroidissements de poitrine. En outre, les *Virtù del ramerino* développent l'utilisation des fumigations (10, 29, 34 et 67), des emplâtres et cataplasmes (9, 11, 26, 27, 36, 38, 40, 54, 55, 57, 60, 62, 65, 66 et 68), ainsi que des lotions cosmétiques (51) ou capillaires (28, 44 et 52) à base de décoction de romarin. Ils introduisent des remèdes qui ne figurent pas dans la *Vulgate* : un électuaire pour les maux d'estomac (53), des onguents (1, 45 et 49), ainsi que des recettes à base de « suc » ou « sucre » de romarin (1, 12, 45 et 59).

Cette version italienne longue – *Virtù del ramerino* – nettement postérieure à la composition de la *Vulgate*, n'intègre pas d'éléments provenant du *Vin de romarin*, contrairement aux versions anglaises longues.

Paradoxalement, nombreux sont les manuscrits en anglais – et tous copiés en Angleterre – qui conservent la trace d'une origine salernitaine (donc italienne, mais vraisemblablement d'expression latine) des *Propriétés du romarin*. Le maximum de détails est donné par un témoin de la fin du xiv^e siècle en soixante-cinq articles (Cambridge, Trinity College, 1037 [o.01.13]) : le livre aurait été compilé à l'école de Salerne à la demande de la comtesse de Hainaut – pas de langue précisée – et celle-ci l'aurait envoyé – sous une forme latine – à sa fille Philippa, reine d'Angleterre, en 1342, car avant cette date le romarin n'était pas connu en Angleterre. Puis un certain « Daniel » l'aurait traduit mot à mot du latin en anglais vulgaire et en aurait établi à la fin une table de concordance. Cette abondance de détails, peu commune dans des textes « techniques », est à la fois suspecte et confirmée en partie par les autres témoins anglais et par le témoin latin : l'envoi à la reine d'Angleterre aurait ainsi eu lieu en 1338 (et non en 1342) selon un témoin anglais du xiv^e siècle (Oxford, Bodleian Library, Digby 95).

Le contexte historique est bien précis : la comtesse de Hainaut est Jeanne de Valois, fille de Charles de Valois ; née vers 1289, arrière-petite-fille de saint Louis, nièce de Philippe IV le Bel, sœur du roi de France Philippe VI, elle avait épousé le comte Guillaume de Hainaut en mai 1305. À la mort de son époux en 1337, elle prononça ses vœux de religieuse et se retira dans l'abbaye cistercienne de Fontenelle, près de Maing, où elle décéda le 7 mars 1352. Sa fille est Philippa de Hainaut (née vers 1314, morte en 1369)⁸ qui épousa le roi d'Angleterre Édouard III en 1327, fonda Queen's College à Oxford, et intervint en faveur des bourgeois de Calais en 1347. Les contacts entre les deux princesses furent nombreux : ainsi, durant l'été 1331, Jeanne de Valois rendit solennellement visite à sa fille en Angleterre ; puis, entre 1338 et 1341, ce fut un long séjour⁹ de Philippa et d'Édouard III en Flandre et en Brabant.

Les deux dates données pour l'envoi du texte à la reine (1342, selon le témoin le plus détaillé, ou 1338) sont plausibles, mais l'affirmation selon laquelle le romarin n'était pas connu en Angleterre avant 1342 est fautive : le romarin a, sans aucun doute, été introduit par les troupes romaines et entretenu ensuite par les moines bénédictins et cisterciens. C'est sur cette proposition erronée – il convient de la rectifier – que repose encore aujourd'hui la croyance de certains¹⁰ selon laquelle la reine Philippa aurait introduit le romarin (la plante, comme le traité auquel son nom est rattaché) en Angleterre. Or nous savons qu'il existait un *Traité sur le romarin* dit *Vulgate*, bien avant 1338 et 1342, même si les témoins en anglais actuellement connus datent tous du xv^e siècle : les dépouillements effectués dans les fonds des bibliothèques anglaises n'ont pas encore livré toutes les richesses conservées.

Cette affirmation erronée peut-elle entacher la crédibilité du témoin qui procure la date de 1342 et le nom du traducteur qui aurait fait passer le texte du latin en anglais, un certain « Daniel » ? Ce Daniel pourrait-il être le médecin et naturaliste, puis dominicain, Henry Daniel¹¹ qui traduisit en latin (*Liber de judiciis urinarum*) le traité d'urologie d'Isaac Judaeus, puis le retraduisit du latin en anglais ? Henry Daniel avait composé un *De re herbaria* en 1375 et possédait un « jardin de plantes » à Stepney. Mais les plus anciens témoins anglais des *Propriétés du romarin* datant du milieu du xiv^e siècle, il faudrait supposer que l'activité de traducteur d'Henry Daniel aurait commencé dès 1338 ou au moins 1342 au bénéfice du traité offert à Philippa : une semblable longévité paraît impossible. Aussi le « Daniel », traducteur supposé des *Propriétés du romarin* en anglais, reste-t-il à identifier.

En revanche, la version longue italienne, *Virtù del ramerino*, – si elle apparaît textuellement plus proche des plus anciens témoins italiens de la *Vulgate*, dont elle semble une vaste amplification – ne garde aucune trace d'une possible origine, salernitaine ou autre.

Un tableau de synthèse montre l'importance relative des trois textes qui ont contribué à la connaissance du romarin dans l'Europe médiévale.

⁸ Voir Blanche C. Hardy, *Philippa of Hainaut and her times*, Londres, 1910.

⁹ D'après Octave Delepierre, *Édouard III roi d'Angleterre en Belgique*, Gand, 1841, p. 8, 17, 20-26, 34-35, 38-39.

¹⁰ Dont John H. Harvey, « Medieval Plantsmanship in England : the Culture of Rosemary », dans *Garden History*, 1972, p. 14 [14-21].

¹¹ Selon Russell Hope Robbins, « Medical Manuscripts in Middle English », dans *Speculum*, t. 45, 1970, p. 401 [393-415].

Traité sur le romarin = Vulgate	Vin de romarin	Propriétés du romarin = version longue
italien (16 témoins) de 1310 au début du 16 ^e siècle		italien (1 témoin) 15 ^e s.
moyen bas allemand (2 témoins) 15 ^e s.	moyen bas allemand (1 témoin) 15 ^e s.	
hébreu (1 témoin) 15 ^e s.		
italien (2 témoins : sicilien et vénitien), 15 ^e s.		
moyen français (4 témoins), 15 ^e s.	moyen français (3 témoins) 15 ^e s.	
moyen néerlandais (3 témoins) 15 ^e -16 ^e s.		
langue d'oc (1 témoin) 15 ^e s.		
castillan (3 témoins) 15 ^e -17 ^e s.	castillan (1 témoin) 15 ^e s.	
latin (16 témoins) 14 ^e -16 ^e s.	latin (2 témoins) 15 ^e s.	latin (1 témoin) 15 ^e s.
moyen anglais (2 témoins + 1 extrait) 15 ^e s.		moyen anglais (8 témoins) 14 ^e -15 ^e s.
catalan (3 témoins) 14 ^e -18 ^e s.		

Ce survol permet d'établir l'antériorité du *Traité sur le romarin (Vulgate)* et du *Vin de romarin* par rapport aux versions longues (*Propriétés du romarin* et *Virtù del ramerino*) : le développement des textes va croissant dans la complexité et l'allongement. Mais de nombreuses questions subsistent.

Quel est le rapport entre la version longue anglo-latine et la version italienne longue, qui semblent appartenir à deux campagnes de rédaction différentes : l'une « commanditée » par Jeanne de Valois (sans doute en latin) et largement diffusée en Angleterre en raison de la popularité de la reine Philippa de Hainaut, l'autre qui serait née « spontanément » du succès italien de la *Vulgate* dans la péninsule ?

Comment expliquer qu'un traité réputé d'origine salernitaine, offert à une princesse française, Jeanne de Valois, ou même commandé par elle, n'ait pas laissé une trace directe en latin ? car la version latine des *Propriétés du romarin* a été faite sur un modèle anglais et en Angleterre. Ou bien une trace en français ? car Jeanne et sa fille Philippa étaient toutes les deux d'expression française. Les témoins actuellement connus donnent l'impression, en dépit de leurs titres, que le texte est né en anglais... et qu'il doit sa diffusion au nom de la reine, qui lui est définitivement attaché. Y a-t-il un « chaînon manquant » dans la transmission textuelle des *Propriétés du romarin* ?

Quelle a été la concurrence – notamment en Angleterre – entre le texte composé (en italien ? en latin ? moins vraisemblablement en anglais ?) par le cistercien anglais inconnu pour l'abbé de San Salvatore a Settimo (la *Vulgate*) et le texte composé par un « clerc », tout aussi inconnu, pour la comtesse de Hainaut (les *Propriétés du romarin*) qui l'offre à sa fille, celle-ci le laissant ou le faisant traduire en anglais pour son entourage ?

Existe-t-il des manuscrits qui pourraient témoigner d'une diffusion de la *Vulgate* au nord des Pays-Bas, c'est-à-dire en Scandinavie, ou à l'ouest des pays castillans, c'est-à-dire au Portugal ?

De nouveaux témoins, encore à découvrir, permettront-ils de clarifier cette bien curieuse diffusion ? Voire de réconcilier les différentes origines géographiques évoquées : des recettes médicales de l'École de Salerne à l'Inde mythique et à la lointaine Babylone d'Égypte ?

ACCOLAD
Agence régionale de coopération de Franche-Comté
37 A rue Édouard Frossard, 90300 Cravanche
Tél. : 03 84 26 99 51
courriel : accolad@livre-franchecomte.com
Site : www.livre-franchecomte.com



Agence régionale de coopération

Colloque « Voyages en Botanique », 16 & 17 juin 2005, Besançon